

Les impôts vont grimper

BASSINS

Le Conseil communal a validé une hausse de 2,5 points.

Une hausse, pas si grosse, mais une hausse quand même. C'est le choix pour lequel ont opté mercredi soir les conseillers communaux de Bassins. Ils ont établi le nouveau taux d'imposition pour 2022.

Le pourcentage d'impôt communal prélevé l'an prochain sera plus haut que cette année. Alors que le taux d'imposition s'élevait à 72,5% en 2021, il sera de 75% en 2022, soit une hausse de 2,5 points.

Le Conseil communal a suivi la proposition d'amendement de la commission des finances, par 27 oui, 4 absentions et 2 non. Elle l'a préférée à la volonté de la Municipalité, qui était d'augmenter le taux d'imposition de quatre points, pour arriver à 76,5%.

«Il nous paraît prématuré d'aller plus haut», a estimé Gian-Reto Gotsch, rapporteur de la commission des finances. Il a précisé avoir en tête les intérêts des contribuables bachénards, dont les situations pourraient être plus tendues à cause du Covid.

Un besoin «avéré»

«Le besoin d'augmenter les revenus est avéré», a milité Denis Currat, municipal des finances, en précisant que la hausse de quatre points aurait représenté en moyenne 190 francs par contribuable pour 90% des habitants.

«Merci pour cet effort consenti, nous tiendrons compte du message que vous nous envoyez», a ajouté le municipal à l'issue du vote. **LOS**